Commune de
**Val-de-Ruz**

# ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

## relatif à la proclamation d'une conseillère générale

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège vacant au Conseil général à la suite de la démission de M. Andy Frossard (UDC) du Conseil général ;

vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 21 avril 2024 ;

vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du chancelier,

**arrête :**

Proclamation

**Article premier :**
Mme Manuela Trachsel, membre suppléant de la liste UDC, est proclamée élue conseillère générale.

Publication

**Art. 2 :**
[1] Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis dans la Feuille officielle.

[2] Il sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

[3] Il en sera délivré une expédition à la nouvelle conseillère générale.

Val-de-Ruz, le 17 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président — Le chancelier

J.-C. Brechbühler — P. Godat